

22 juil 2013 -17:55

Nouveau rapport annuel du FMP : tous les chiffres 2012 !

Dans sa première partie, le rapport annuel 2012 développe le fonctionnement interne de l'organisation, rappelant ainsi clairement à ses lecteurs les différentes missions et la structure du Fonds. Une charnière centrale guide le rapport : le FMP « to be », où sont expliqués les grands projets réalisés ou entrepris en 2012, comme par exemple la digitalisation et la gestion électronique des dossiers des patients.

Au vu des chiffres, l'on peut dégager une première tendance significative : 6977 premières demandes de reconnaissance ont été traitées en 2012 par le Fonds. Les hommes sont toujours majoritaires, avec une répartition géographique de 53% en Wallonie, 41% en Flandre et le reste réparti de manière équitable sur la région de Bruxelles-Capitale et l'étranger.

Les demandes ont majoritairement été introduites pour les tendinites des membres supérieurs. Viennent ensuite en ordre décroissant : les maladies du dos, le canal carpien et les affections respiratoires. Les tendinites et le canal carpien concernent tant les hommes que les femmes.

L'année passée, le FMP a aussi pris 3143 décisions positives. Bien que les demandes se stabilisent plus ou moins depuis la moitié des années '90, le nombre des décisions positives augmente lui fortement (en 2010 on comptait seulement 1878 décisions positives pour 2472 en 2011). Une des raisons de cette augmentation importante des décisions (positives comme négatives), c'est la modernisation du fonctionnement même du FMP et l'amélioration de ses procédures. Une autre raison, c'est le nombre croissant de décisions prises dans les dossiers relatifs à la tendinite.

Lorsqu'il s'agit de décès, les demandes des ayants droit (la famille proche) continuent à être en diminution régulière depuis 10 ans. En 2012, le FMP a ainsi reçu 1403 demandes pour 1482 en 2011, et reconnu 462 fois le lien entre un décès d'une victime et sa maladie professionnelle. Les cas les plus fréquents concernent toujours la silicose et les maladies de l'amiante.

Terminons en disant que la mission de prévention du FMP reste primordiale. En 2012, le Fonds a pris 25.511 décisions positives de remboursement de vaccination contre l'hépatite. Par ailleurs, le programme de revalidation du dos démontre toujours son utilité : l'an dernier, 702 personnes en ont ainsi bénéficié.

Philippe Courard, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Risques professionnels : « Le FMP poursuit sa modernisation en mettant aujourd'hui à la disposition de chacun un rapport qui offre un panorama clair et complet de son action en 2012. La toute bonne nouvelle du rapport statistique, c'est que le traitement des dossiers connaît un vrai coup d'accélérateur, grâce notamment aux avancées technologiques (gestion électronique des dossiers). Et l'évolution n'en est qu'à ses débuts. C'est très important pour les victimes de maladies professionnelles, qui sont plus vite fixées sur leur sort. Par ailleurs, les chiffres le confirment, l'inscription de la tendinite sur la liste des maladies professionnelles était très attendue. Il faut également souligner le succès du travail de prévention des dorso-lombalgies et poursuivre nos efforts en ce sens en examinant la possibilité d'étendre ces actions à d'autres maladies liées au travail. Je pense notamment ici particulièrement au burn-out. »

Le rapport annuel 2012 et le rapport statistique se trouvent sur le site www.fmp.fgov.be dans la rubrique documents (publications générales et statistiques).

Agence fédérale des risques professionnels
Avenue de l'Astronomie 1
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 272 20 00
<http://www.fedris.be>

EricMazuy
Responsable de la communication FR
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be

Libby Saeys
Responsable de la communication NL
+32 2 272 21 20
communication@fedris.be